

**Sophie ERRANTE**

**126 rue de l'université**

**75007 Paris**

**[sophie.errante@assemblee.nationale.fr](mailto:sophie.errante@assemblee.nationale.fr)**

**Tel : 0140630302**

**Nathalie TROUSSARD**

**Ligue de Défense des conducteurs**

**23 avenue Jean Moulin**

**75014 Paris**

**Paris le 12 décembre**

Chère Madame,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 22 octobre me faisant part de vos réserves sur les nouvelles dépenses liées au déploiement des radars, adoptées dans le projet de loi de finances 2020 et vous en remercie.

N'étant pas experte de la problématique, je porte néanmoins une attention particulière sur les points que vous avais mis en évidence qui me semble justifiable et je vous en fais la démonstration suivante.

Assurer la sécurité routière des Français est une priorité nationale qui nécessite une mobilisation de moyens à la hauteur des enjeux. Ainsi, les radars sont des outils de sécurité routière, dont les recettes serviront à la modernisation des services d'accidentés de la route.

S'il y a bien eu une baisse de la mortalité routière en 2018, l'année 2019 a vu la courbe s'inverser et les accidents mortels croître à nouveau.

En effet, depuis le début du mouvement des « Gilets jaunes » en novembre 2018, le parc de radars a subi de fortes dégradations en raison de nombreux et regrettables actes de vandalisme. En janvier 2019, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, faisait ainsi état des 60 % des radars neutralisés ou détruits que vous mentionnez.

Si les chiffres annoncent une baisse de la mortalité sur le mois de décembre 2018 par rapport à celui de 2017 ou le nombre de radars fonctionnel était supérieure, il n'empêche que la Délégation à la Sécurité routière s'était de son côté émue publiquement d'une hausse de 268,3 % des excès de vitesse en décembre 2018, enregistrés par les capteurs des radars, mais non verbalisables en raison de photos de mauvaise qualité.

Elle a également estimé que 60 vies supplémentaires auraient pu être épargnées sur les axes routiers au cours du second semestre de 2018 si ces actes de vandalisme n'étaient pas intervenus.

Aussi, le bilan des infractions relevées en 2018 par les forces de l'ordre et les radars montre que les comportements dangereux sont en hausse, dont une inquiétante recrudescence des refus d'obtempérer. Sans compter une baisse de 18 % des contraventions en 2018 (19,7 millions d'infractions constatées contre 24 l'année précédente).

Pour toutes ces raisons, le poste de dépenses pour rétablir le parc des radars qui comptera 4 400 installations fin 2020 est justifié et répond à un impératif de sécurité publique, tout en restant ferme vis-à-vis des comportements dangereux.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de ma plus parfaite considération.

Sophie ERRANTE

